



PLAN LOCAL D'URBANISME

Bazeilles Rubécourt et Lamécourt Villers-Cernay
Concertation publique avant l'arrêt du projet

1. OBJET ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE

Qu'est-ce-que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (ou P.L.U.) est l'outil principal de mise en œuvre à l'échelle communale de la politique urbaine et environnementale.

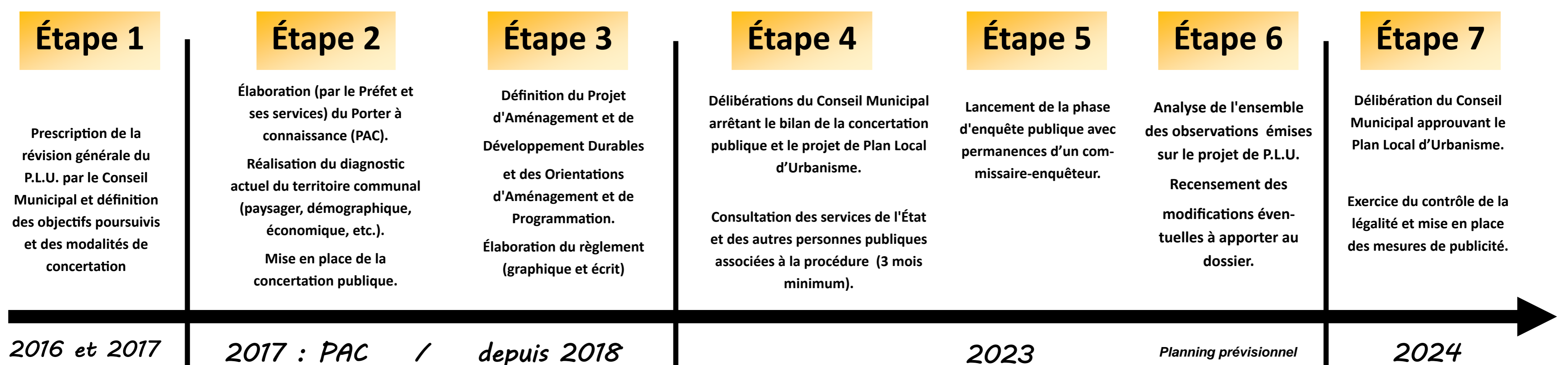
En plus de fixer les règles d'urbanisme et les droits à construire sur le territoire, il va aussi et surtout exprimer clairement les objectifs généraux de développement et de préservation du territoire de Bazeilles pour les 10 à 15 prochaines années.

Le P.L.U. est un document prospectif qui définit les grandes orientations d'une commune pour l'avenir dans un souci de développement durable. Il doit répondre aux besoins des populations actuelles et sans conséquences négatives pour les générations futures. Il va prévoir, dessiner et organiser l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Bazeilles, sur les territoires historiques de Bazeilles, Rubécourt-et-Lamécourt et Villers-Cernay.

Il vise à donner un cadre de cohérence opérationnelle pour les différentes actions et opérations publiques ou privées dans les domaines les plus variés (environnement, transport, habitat, activités économiques, reconversion de friches, etc.).



Comment est-il élaboré / révisé ?



Objectifs de la procédure en cours

Cette procédure s'appuie sur les six ambitions et/ou objectifs poursuivis par l'équipe municipale :

1. Actualiser le PLU au regard des évolutions législatives (loi ALUR) et des évolutions intervenues sur le territoire communal depuis 2006 (réalisation du quartier d'habitat des Vergers du Moulin),
2. Prévoir la création de zones destinées à recevoir et à accueillir plusieurs projets habitat voire « d'éco-quartiers »,
3. Réaffirmer et identifier les espaces naturels à protéger tout en permettant la création de liaisons entre ces différents espaces pour mieux les mettre en valeur,
4. Permettre la réalisation d'un complexe hôtelier au château de Montvillers et ses abords,
5. Pérenniser l'implantation du Club Sportif Sedan Ardennes sur le territoire de Bazeilles en permettant la réalisation du complexe projeté par le Club Sportif Sedan Ardennes (CSSA),
6. Redéfinir l'ensemble des outils réglementaires (emplacements réservés, espaces boisés classés, espaces verts protégés, orientations d'aménagements, bâtiments à protéger,...) en fonction des nouveaux projets marquant le territoire de la commune.

Pourquoi une concertation ?

Cette concertation est mise en œuvre avant le lancement ultérieur d'une enquête publique, au cours de laquelle un commissaire enquêteur effectuera plusieurs permanences en mairie(s) de Bazeilles.

Il s'agit ici d'informer et d'associer le public en amont des études ou des projets d'urbanisme de plus ou moins grande envergure, le but étant d'aboutir autant que possible à un projet partagé dans l'intérêt général.

La concertation constitue un espace d'information, de dialogue et de débat entre la commune, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes intéressées par cette procédure visant la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle de Bazeilles.

Comment se déroule t-elle ...

Lors du conseil municipal de Bazeilles du 21 avril 2016, les élus ont défini des modalités de mise en œuvre de cette concertation préalable, la mise en place de toute autre forme complémentaire de concertation, restant aussi possible.

La présente exposition publique est complétée par la mise à disposition du public en mairie(s) d'un registre et des pièces provisoires du projet de P.L.U.

... et quand prend-elle fin ?

Elle est mise en œuvre jusqu'à la délibération du conseil municipal arrêtant le bilan de la concertation (étape 4 ci-dessus).